

DEMANDE DE DEROGATION DES ESPECES PROTEGEES

Annexe au CERFA n°13616- 01

Faune

Inventaire exhaustif sur 12 journées d'observation pour l'ensemble des taxons, y compris pour l'avifaune (Flore, amphibiens, reptiles, insectes, mammifères, oiseaux) entre la période du 12 avril 2011 au 15 septembre 2016.

Avis de la LPO 44 : à priori pas d'enjeu sur les espèces : épervier d'Europe, loriot, fauvettes, chouette revêche, passereaux.

Inventaire complémentaire réalisé courant avril 2018 : espèces animales (mammifères : loutre, chiroptères, poissons, insectes aquatiques) sur la zone humide et le ruisseau au Sud Est.

Étude d'impact : dans la démarche « éviter, réduire et compenser », il est mentionné :

94/139

Par ailleurs, une gestion écologique des espaces publics et des abords des voiries sera vivement encouragée. Le personnel chargé de l'entretien des espaces verts et des abords de voiries évitera d'utiliser des produits chimiques pour le désherbage. Des méthodes d'intervention thermique, mécanique ou manuelle seront à cet égard préférées à l'emploi des produits phytosanitaires. La règle de non-utilisation des herbicides par le gestionnaire sera appliquée. Dans cet esprit, une gestion différenciée de l'ensemble des espaces verts périphériques au projet contenus au sein de la coulée verte sera également mis en place (cf. chapitre III § II.2.2).

Maintien du patrimoine des zones humides de part et d'autre du ruisseau de la Boucardière : suivi pendant 5 ans par un écologue dans les limites du périmètre de la ZAC

